



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2026/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation : 16/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 16/02/2026
Nombre de présents : 12
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M Joël AZAM.

Président : Joël AZAM

Présents : Brigitte BILHAC, Christian BILHAC, Éric GOHIER, Daniel BONNIOL, Yolaine BRUNEL, Estelle BURCEZ, Adrien CAZENEUVE, Inès DELOUSTAL, Fabienne GIMONDI, Pauline SOULAIROL, Aurélie VERGNES,

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Isabelle SILHOL, Dominique ZARAGOZA, Bernard VIGOUROUX,

A été nommé secrétaire : Inès DELOUSTAL

Objet : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjointes,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints, établi à quatre pour la commune de Péret ;

Considérant que la commune de Péret est située entre 1 000 et 3 499 habitants ;

DECIDE que :

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOpte à l'unanimité des membres présents ou représentés

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (P. SOULAIROL)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Inès DELOUSTAL

Le Maire, Joël AZAM